

REGLEMENT SPORTIF JEUNES 2019/2020

Les championnats régionaux Grand Est « jeunes » se joueront par poules et par secteurs géographiques avec une finale régionale pour désigner, dans les différentes catégories d'âge, le champion Grand Est.

En fonction des équipes engagées les championnats se dérouleront, soit en une phase, soit en deux phases. Le nombre minimum d'équipes engagées pour mettre en place un championnat est fixé à 8 équipes.

Secteur Alsace :

RFU13 : 8 équipes - Poule A

Championnat en deux phases avec une poule de 8 équipes en première phase et une poule haute et basse en deuxième phase ;

RMU13 : 12 équipes - Poule A

Championnat en une phase ;

RFU15 : 16 équipes - Poule A et poule B

Championnat en deux phases avec deux poules de 8 en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

RMU15 : 16 équipes - Poule A et poule B

Championnat en deux phases avec deux poules de 8 en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

RFU18 : 16 équipes - Poule A et poule B

Championnat en deux phases avec deux poules de 8 en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

RMU17 : 16 équipes - Poule A et poule B

Championnat en deux phases avec deux poules de 8 en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

Secteur Champagne :

RFU13 : Pas de compétition

RMU13 : 8 équipes - Poule B

Championnat en deux phases avec une poule de 8 équipes en première phase et une poule haute et une poule basse en deuxième phase ;

RFU15 :

Championnat en deux phases. Une 1ère départementale qui qualifiera les équipes pour la phase régionale. La seconde phase régionale réunira en une poule haute les équipes départementales qualifiées du secteur Champagne et du secteur Lorraine ;

RMU15 : 8 équipes - Poule C

Championnat en deux phases avec une poule de 8 en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

RFU18 :

Championnat en deux phases. Une 1ère phase départementale qui qualifiera les équipes pour la phase régionale. La seconde phase régionale réunira en une poule haute les équipes départementales qualifiées du secteur Champagne et du secteur Lorraine ;

RMU17 : 14 équipes - Poule C et D

Championnat en deux phases avec deux poules de 7 en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

Secteur Lorraine :

RFU13 : Pas de compétition ;

RMU13 : 10 équipes Poule C

Championnat en une phases ;

RFU15 :

Championnat en deux phases. Une 1ère départementale qui qualifiera les équipes pour la phase régionale. La seconde phase régionale réunira en une poule haute les équipes départementales qualifiées du secteur Champagne et du secteur Lorraine ;

RMU15 : 13 équipes - Poule D et poule E

Championnat en deux phases avec deux poules une de 6 et une de 7 équipes en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

RFU18 :

Championnat en deux phases. Une 1ère phase départementale qui qualifiera les équipes pour la phase régionale. La seconde phase régionale réunira en une poule haute les équipes départementales qualifiées du secteur Champagne et du secteur Lorraine ;

RMU17 : 14 équipes - Poule E et poule F

Championnat en deux phases avec deux poules une de 6 et une de 8 équipes en première phase et en deuxième phase une poule haute Grand Est et des poules basses géographiques ;

Accessions et relégations

Pour la saison 2019/2020 et les saisons suivantes

Catégorie	Nombre d'équipes montantes en juin 2020			Nombre de descentes
	Secteur Alsace	Secteur Lorraine	Secteur Champagne/Ardennes	
RFU13	4	2	2	8
RFU15	4	2	2	8
RFU18F	4	2	2	8
RMU13	4	2	2	8
RMU15	4	2	2	8
RMU17	4	2	2	8
RFU18	4	2	2	8

Le nombre d'équipes relégables ou accédants peut varier en fonction :

a. Du non-réengagement d'équipes ou du refus d'accession ;

Les participations

Règle de participation des championnats U18F, U15F, U13F, U17M, U15M et U13M :

Nombre de joueurs-euses autorisés-ées	10 au plus dont	
	Licence C1 ou T ou C2	5
	Licence C, AST	Sans limite

Les conditions d'organisations

Taille du ballon

- Ballon de taille 7 pour U15M et U17M
- Ballon de taille 6 pour U13M, U13F, U15F et U18F

Durée des rencontres : Tous secteurs

- U15, U17, U18, U20 : 4 x 10 minutes - Prolongation de 5 minutes.
- U13 (masculin ou féminin) : 4 x 8 minutes. Prolongation de 3 minutes.
- **Intervalles** : Mi-temps 10 minutes et 2 minutes entre les quarts temps. 1 minute entre les quarts temps pour les U13M et U13F

Prolongations

En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

Pour les rencontres de championnats U15 et U13 si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, des tirs de lancer-francs seront effectués selon les modalités suivantes :

- Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer-franc. Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe. Si après la première série de lancer-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.

Horaire des rencontres

Pour toutes les rencontres des championnats jeunes, les limites horaires sont fixées comme suit :

- En ouverture des rencontres seniors du secteur Alsace (samedi/dimanche).
- À défaut, ces rencontres devront être fixées :
 - Le samedi après-midi entre 14H00 et 17H30
 - Le dimanche matin les rencontres ne pourront pas être fixées avant 10h00
 - Le dimanche après-midi
 - 1 rencontre isolée 13H30
 - 2 rencontres 13H30/15H30
 - 3 rencontres 13H30/15H30/17H30
 - Seules les catégories U17M, U18F pourront jouer à 17H30

Aucune rencontre ne sera acceptée avant 19H00 et après 20h30 le vendredi et en semaine

Toute rencontre fixée au vendredi soir et en semaine doit obligatoirement avoir l'accord de l'adversaire y compris lors de l'établissement des calendriers provisoires.

Tout point non précisé dans le Règlement Sportif Jeunes de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball sera réglé conformément aux Règlements Généraux de la FFBB.